

Zeitschrift:	Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux
Herausgeber:	Chemins de fer fédéraux suisses
Band:	- (1904)
Artikel:	Rapport et proposition du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral concernant le rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux de l'année 1904, pour être transmis à l'Assemblée ...
Autor:	Arx, Casimir von / Mürset
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-676181

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition du

Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux
au Conseil fédéral concernant le rapport de la
Direction générale sur la gestion et les comptes des
chemins de fer fédéraux de l'année 1904, pour être
transmis à l'Assemblée fédérale.

(Du 27 avril 1905.)

*Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,*

Conformément à l'art. 17, chiffre 3, de la loi fédérale du 15 octobre 1897, concernant l'acquisition et l'exploitation de chemins de fer pour le compte de la Confédération ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux, la Direction générale nous a présenté les comptes annuels des chemins de fer fédéraux établis par elle, ainsi que son rapport de gestion pour 1904. Après avoir procédé à un examen approfondi de ces projets, nous nous voyons appelés à faire à leur égard les observations suivantes :

Comme la Direction générale, nous constatons avec satisfaction les améliorations et les allégements essentiels que l'année 1904 a vu introduire, bien qu'elle soit le premier exercice complet pendant lequel le réseau fédéral, tel qu'il est actuellement constitué, a été exploité par l'administration des chemins de fer fédéraux. Nous citons la réduction des tarifs pour le service des voyageurs et des marchandises, l'augmentation notable du nombre des trains, l'avancement des travaux d'extension et de reconstruction des gares et de la voie, l'augmentation et l'amélioration du matériel roulant, qui résulteront notamment des livraisons prochaines, la meilleure situation

faite aux chemins de fer secondaires grâce aux concessions qui leur ont été accordées lors de la révision des anciens contrats de cojointe, d'exploitation et de jonction, l'amélioration de la situation du personnel relativement aux traitements et à la durée du travail. A toutes ces prestations qui exercent une influence considérable sur les finances des chemins de fer fédéraux, vient s'ajouter l'amortissement du capital d'établissement qui doit être effectué dans l'espace de 60 ans.

Dans ces circonstances, le résultat de l'exploitation pendant cet exercice peut être qualifié de satisfaisant, bien que le solde à reporter qui était de fr. 503,869 au 31 décembre 1903 soit descendu à fr. 60,734. 99 au 31 décembre 1904. Toutefois il faut remarquer que, durant cet exercice, comme en 1903, les recettes d'exploitation n'ont pas augmenté dans la même proportion que les dépenses d'exploitation ; en effet, tandis que les premières n'accusent, sur l'année 1903, qu'une augmentation de fr. 3,469,468 = 3,12 %, les dernières se sont élevées à . . . » 4,743,648 = 6,51 %.

Il résulte de cette situation que le coefficient d'exploitation, qui était de 61. 11 en 1902, s'est élevé à 65. 53 en 1903, et à 67. 68 en 1904.

Nous ne sommes malheureusement pas en état de faire entrevoir une situation plus favorable pour les années prochaines. Au contraire, les plus grandes prestations des trains prévues pour 1905 et l'augmentation du personnel qui en résulte et celle nécessaire par la loi sur la durée du travail dont les effets se font toujours sentir, les contributions notamment plus élevées à la future caisse unique de pensions et de secours et enfin l'augmentation périodique des traitements et salaires des fonctionnaires, employés et ouvriers qui se produira au 1^{er} avril 1906, conformément à la loi sur les traitements et aux échelles de traitements en vigueur, viendront encore influer d'une manière défavorable sur le coefficient d'exploitation et les effets de ces divers facteurs se feront même sentir si l'accroissement réjouissant du trafic constaté ces derniers temps se maintenait dans les années prochaines.

Nous estimons, à vrai dire, comme la Direction générale, qu'on aurait tort de tirer des conclusions trop absolues des faits indiqués plus haut, car pour se faire une idée juste de la situation financière d'une entreprise de chemin de fer, il ne faut pas considérer seulement l'excédent des recettes sur les

dépenses d'exploitation, mais juger aussi les autres éléments qui composent le compte de profits et pertes, en particulier les intérêts des emprunts. L'essentiel sera toujours que les recettes totales correspondent aux dépenses totales.

Mais même considérée à ce point de vue, la situation générale engage à observer la plus grande retenue. Car, non seulement le poste « Excédent des recettes d'exploitation » accusera, selon toute probabilité, une diminution au cours des années prochaines pour les raisons indiquées plus haut, mais les intérêts des emprunts, les sommes affectées aux amortissements et les versements au fonds de renouvellement, proportionnellement à l'accroissement du capital d'établissement résultant des travaux de transformation et de parachèvement et des acquisitions de matériel roulant, et proportionnellement à l'augmentation des prestations des trains, exigeront de plus grandes dépenses et influeront ainsi d'une manière défavorable sur le compte de profits et pertes. Nous nous réservons d'examiner ces points d'une façon plus détaillée lors de la discussion du budget de 1906.

Entièrement d'accord avec la Direction générale et sans pour cela perdre de vue le but important de la nationalisation des chemins de fer, nous nous efforcerons, déjà maintenant, de réaliser le plus d'économies et d'apporter le plus de parcimonie possibles dans toutes les branches de l'administration. Mais les efforts que nous sommes décidés de faire dans ce but ne seront couronnés de succès que si nous sommes secondés dans cette voie, d'une manière efficace, par les autorités fédérales, qu'il s'agisse de la fixation des horaires, de l'examen des travaux spéciaux de transformation et de parachèvement et de l'approbation des projets de travaux.

Nous référant, pour le surplus, à l'exposé détaillé que renferme le rapport de la Direction générale, nous prenons la liberté de vous prier de bien vouloir

proposer

à l'Assemblée fédérale les résolutions suivantes :

1. Les comptes pour 1904 et le bilan au 31 décembre 1904 de l'Administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés et le solde actif du compte de profits et pertes de fr. 60,734. 99 est porté à nouveau.

2. La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux est approuvée.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 27 avril 1905.

Au nom du Conseil d'administration
des chemins de fer fédéraux,

Le président :

Casimir von Arx.

Le secrétaire :

Mürset.